

**MINISTERE DE POSTES ET DES
TECNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

**COMITE NATIONAL D'ORGANISATION
DE LA SEMAINE NATIONALE DE L'INTERNET**

**4^{ème} Edition de la
Semaine nationale de l'Internet
Et des autres Technologies de l'Information
et de la Communication
(SNI)**

Nuit du Web.

Appel à candidatures pour le concours

Les technologies de l'information et de la communication ouvrent de nouvelles opportunités pour :

- faciliter le partage de l'information et l'accès à l'éducation et à la connaissance ;
- simplifier la vie des citoyens, y compris dans les zones rurales, en leur offrant des services de meilleures qualités et d'accès plus facile ;
- renforcer ainsi leurs capacités ;
- accroître la compétitivité des entreprises ;
- et améliorer la transparence, la bonne gouvernance et l'efficacité au sein des administrations publiques, y compris dans les collectivités locales.

Ceci suppose que les administrations et les entreprises conçoivent et livrent autrement leurs services aux citoyens et que ces derniers s'approprient les technologies de l'information et de la communication, afin de pouvoir les utiliser dans leur vie de tous les jours.

Dans le cadre de la Semaine nationale de l'Internet, il est organisé un concours pour décerner des prix d'encouragement et de stimulation aux acteurs qui se sont engagés dans l'édification de la nouvelle Société de l'Information, à travers la mise en ligne de sites Web burkinabé en vue :

- de mieux informer les citoyens ou leurs partenaires sur leurs activités ;
- d'améliorer la qualité des services qu'ils offrent et l'accès à ces services ;
- de réduire le coût de leurs prestations ;
- de faciliter le réseautage et le partage d'expérience.

Ce concours vise aussi à faire connaître ces sites au maximum d'internautes et en particulier aux burkinabé d'ici et d'ailleurs et à contribuer ainsi à leur promotion.

Il est ouvert à toute personne physique ou morale résidant au Burkina Faso.

Les sites gagnants doivent être créatifs, novateurs, informatifs, dynamiques et interactifs.

Dix (10) catégories de prix sont ouvertes :

- le Prix du meilleur site Web sur l'Environnement ;
- le Prix du meilleur site Web sur l'Education et la Jeunesse ;
- le Prix du meilleur site Web des Entreprises ;
- le Prix du meilleur site Web sur la Culture, tourisme et l'Artisanat ;
- le Prix du meilleur site Web sur la santé et la protection sociale ;
- le Prix du meilleur site Web des Organisations de la Société civile ;
- le Prix du meilleur site Web de l'Administration publique ;
- le Prix du meilleur site Web des organes de Presse ;
- le Prix du meilleur site Web portail ;
- le Prix du meilleur site Web de services en ligne.

Des prix spéciaux seront également décernés.

La remise de ces prix s'effectuera au cours d'une soirée de gala (la Nuit du WEB), diffusée en direct par la Télévision nationale du Burkina (TNB), et à laquelle seront invités des personnalités, les participants nominés ainsi que les membres des jurys et la presse.

Conditions de dépôt des candidatures

Pour prendre part au concours, les personnes physiques ou morales devront s'inscrire à l'aide du formulaire ci-joint, mais également disponible au Secrétariat de la Délégation générale à l'Informatique et téléchargeable sur le site de la Semaine nationale de l'Internet : www.sni.bf où une inscription en ligne est également disponible.

Les inscriptions peuvent être acheminées au secrétariat de la Direction Générale de la Coordination des Programmes de développement des TIC (DG-CPTIC) sis au Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC), par :

- courrier électronique à l'adresse : ahmed.bouda@delgi.gov.bf ou par fax au numéro (00226) 50 33 73 87 ;
- courrier postal : 01 BP 5175 Ouagadougou 01 ;
- dépôt directement au Secrétariat de la SNI sis au Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication

Les candidatures seront validées par la publication de la liste des participants sur le site web de la Semaine nationale de l'Internet.

Les sites Web doivent être accessibles sur Internet par le jury au moment de l'évaluation.

La participation au concours est gratuite.

La **date limite d'inscription** est fixée au **mardi 15 avril 2008 à 18 h 00**.

Les prix

Les prix seront constitués de trophées. Dans certains cas, les trophées seront accompagnés de prix en espèces ou en nature dans le but d'encourager les webmasters ou gestionnaires de ces sites Web.

Le jury peut décider de ne pas attribuer de prix dans l'une ou l'autre catégorie, s'il estime le nombre d'inscriptions ou la qualité des sites insuffisants.